



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 7 octobre 2010** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN.

Membres Présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD

Membres Absents :

Mme Christine MASSU	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

COMMUNICATIONS

Conformément à l'article L 2121-145 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît BORDAT et Monsieur Gilles TRAHARD ont été désignés comme secrétaires de séance.

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 10 avril 2008, M. REBSAMEN a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

Arrêtés

- le 20/07/2010 : un arrêté décidant la souscription d'un emprunt de 2 000 000 € auprès de Dexia Crédit Local pour le financement des opérations d'investissement suivantes : travaux de voirie, requalification de zones d'activités et

aménagement du Parc d'Activités de l'Est Dijonnais

- le **20/07/2010** : un arrêté décidant la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de Dexia Crédit Local pour le financement des opérations d'investissement suivantes : Travaux divers (démolitions ; cimetière, façade nord du complexe sportif ; usine d'incinération)
- le **30/06/2010** : un arrêté n°10-39 de désignation de l'Etude SCP MIAS - HOUSSIN, Huissiers de justice, pour procéder à un constat des lieux concernant les emprises mises à disposition par l'Association Syndicale Libre de la Toison d'Or, pour la réalisation des travaux du tramway
- le **08/06/2010** : un arrêté décidant la réalisation d'une opération de couverture de taux auprès de NATIXIS
- le **07/06/2010** : un arrêté n° 10-34 de délégation de Monsieur Didier MARTIN pour toutes questions relatives au développement économique de l'agglomération Dijonnais

Conventions

- le **03/08/2010**: un avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire entre la ville et l'association dijonnaise d'entraide des familles ouvrières (ADEFO)
- le **02/08/2010** : une convention d'occupation précaire ayant pour objet la mise à disposition de deux propriétés situées 16 et 34 rue Sully à Dijon dans le cadre d'une action d'hébergement d'urgence conclue avec l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO)
- le **01/07/2010** : une convention d'occupation précaire sur les parcelles cadastrées de la commune de BRETENIERE passée avec la société AGRENE
- le **03/06/2010** : une convention d'occupation précaire sur les parcelles cadastrées de la commune de BRETENIERE passée avec l'association 3 Bulbes
- le **11/06/2010** : une convention d'occupation précaire sur les parcelles cadastrées de la commune de BRETENIERE passée avec l'association AGRIOBTECTIONS
- le **03/08/2010** : une convention de servitudes poste DPR332-16cu passée avec ERDF
- le **03/09/2010**: une convention d'occupation précaire section AVn°6 à Chenôve passée avec l'EARL de la SansFonnaise
- le **26/07/2010** : une convention de prêt à usage sur la commune de Bretenières passée avec UB - Filiale
- le **01/07/2010** : une convention d'engagement entre la S.A.R.L. Du Bassin et le Grand Dijon pour la fourniture d'eau non potable nécessaire à l'arrosage des espaces verts du cimetière intercommunal Dijon-Mirande

Marchés

- Le **18/08/2010** : un avenant 1 n° 201010087FM0000100 passé avec la société AXA Assurances relatif à la construction tramway : Lot 3 : Dommage Ouvrages Bâtiments pour un montant de -67 200,00 € HT.
- Le **07/07/2010** : un avenant 4 n° 200808006FM0000400 passé avec le Groupement PLANET BOURGOGNE / INFOPROJECT relatif à l'infogérance partielle du système d'information du Grand Dijon.
- Le **02/07/2010** : un avenant 1 n° 201010027FM0000100 passé avec la société SPIE BATIGNOLLES PETAVIT relatif au lot 1 au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales avenue de l'université à Quetigny pour un montant de 56 103,00 € HT.
- Le **30/06/2010** : un avenant 2 n° 201010030FM0000200 passé avec le Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS relatif au lot 8 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM pour un montant de 291 229,30 € HT.
- Le **30/06/2010** : un avenant 1 n° 201010030FM0000100 passé avec le Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS relatif au lot 8 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM pour un montant de -623 829,08 € HT.
- Le **02/07/2010** : un avenant 1 n° 201010029FM0000100 passé avec le Groupement EIFFAGE TP / FORCLUM relatif au lot 7 du déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Déplacement des réseaux de fibre optique, d'éclairage public et de télécommunication pour un montant de 28 436,25 € HT.
- Le **21/06/2010** : un avenant 3 n° 200808007FM0000300 passé avec la société FILHET ALLARD et Cie : Marché assurance relative à la construction de la piscine olympique_Lot n° 1 : Tous risques chantiers.
- Le **21/06/2010** : un avenant 2 n° 200808032FM0000200 passé avec la société GROUPAMA GRAND EST : Marché assurances Grand Dijon - Lot n° 5 : Flotte Automobile pour un montant de 295,13 € TTC
- Le **28/05/2010** : un avenant 5 n° 200808019FM0000500 passé avec la société SOPREMA ENTREPRISES relatif au lot 4 des travaux de construction de la piscine olympique : couverture étanchéité pour un montant de 1 106,25 € HT.
- Le **20/05/2010** : un avenant 1 passé avec la société UCPA relatif à la Délégation de Service Public pour l'exploitation de la piscine olympique de la communauté de l'agglomération dijonnaise.

- **Le 28/05/2010** : un avenant 3 n° 200707071FM0000300 passé avec la société CCMG relatif au lot 19 des travaux de construction de la piscine olympique : parois de bassin relevable.
- **Le 17/05/2010** : un avenant 2 n° 200808015FM0000200 passé avec la société ELISATH relatif au lot 20 des travaux de construction de la piscine olympique : gestion informatique, contrôle des accès.
- **Le 05/05/2010** : un avenant 5 n° 200505013FM0000500 passé avec le Groupement DESERTOT / FERRON / LABEAUNE / REYES INDUSTRIES / BOUGEAULT ARCHITECTE / ARTEC 2 relatif à la mise en place d'une unité de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux de l'UIOM.
- **Le 27/04/2010** : un avenant 1 n° 200707059FM0000100 passé avec la société ID'EES 21 relatif au lot 1 des prestations de nettoyage des locaux du bâtiment principal – 40 avenue du Drapeau – et de la vitrerie du cimetière intercommunal – RD 126 à Mirande pour un montant de 5 742,00 € HT.
- **Le 27/04/2010** : un avenant 1 n° 201010050FM0000100 passé avec la société SGL CARBON TECHNIC relatif à la réparation d'un Quench en graphite pour l'UIOM.
- **Le 12/08/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010028FM0000002 Bis passé avec la société ISS ESPACES VERTS relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 2 : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales et du réseau de fibre optique avenue du château à Quetigny. Titulaire : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT. Pour un montant de 13 209,24 € HT.
- **Le 28/07/2010** : un acte de sous-traitance n°201010154FD0000001 passé avec la société KEOLIS DIJON : Accord cadre relatif à l'acquisition de bus urbains standard (12 mètres) et articulés (18 mètres) d'occasion et à leur adaptation au réseau Divia. Titulaire : ALFA TRANSACTION. Pour un montant de 45 000,00 € HT.
- **Le 04/08/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000007 passé avec la société EUROCHAPE relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP. Pour un montant de 19 000,00 € HT.
- **Le 10/08/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000006 passé avec la société ARMATURES relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP. Pour un montant de 65 540,00 € HT.
- **Le 10/08/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000005 passé avec la société PCB relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP. Pour un montant de 50 513,00 € HT.
- **Le 28/07/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000004 passé avec la société FRANKI FONDATION relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de EDTP. Pour un montant de 240 830,00 € HT.
- **Le 02/07/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000003 passé avec la société BALISAGE SECURITE SERVICE relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de ROGER MARTIN. Pour un montant de 20 000,00 € HT.
- **Le 21/06/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010026FM0000002 passé avec la société CYRIL COGHETTO SIGNALISATIONS relatif à la conception-réalisation pour la franchissement de la rocade par le tramway. Titulaire : Groupement EDTP / ED / ROGER MARTIN / BONNARD et GARDEL. Sous-traitant de ROGER MARTIN. Pour un montant de 6 660,00 € HT.
- **Le 18/06/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 201010018FM0000002 passé avec la société GAUDRY relatif au Lot 2 des TPVP - Secteur 2 de Darcy à Valmy. Titulaire : Groupement COLAS EST / SNEL / ISS ESPACES VERTS. Pour un montant de 500 000,00 € HT.
- **Le 09/06/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200707052FM0000002 BIS passé avec la société EGIS AMENAGEMENT relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Titulaire : Groupement EGIS RAIL / ALFRED PETER. Pour un montant de 127 602,25 € HT.
- **Le 28/05/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200909021FM0000002 passé avec la société INEO ENERSYS relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de générateurs photovoltaïques dans le cadre de la construction de la piscine olympique à Dijon. Titulaire du marché : EVERBAT. Pour un montant de 30 211,10 € HT.
- **Le 28/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 200707052FM0000006 passé avec la société ATELIER RUELE : maîtrise d'œuvre générale relative aux premières lignes de tramway. Titulaire : Groupement EGIS RAIL / ALFRED PETER. Pour un montant de 152 459,67 € HT.
- **Le 20/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010017FM0000003 passé avec la société AXIMUM relatif à l'exécution des travaux préparatoires d'infrastructures, des voiries provisoires, de la libération d'emprise, ainsi que des finitions de voirie et de réseaux divers VRD dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise. Lot 1 : Secteur 1 de Chenôve à Darcy. Titulaires : Groupement COLAS EST / SNEL / ISS ESPACES VERTS. Pour un montant de 150 000,00 € HT.
- **Le 17/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010028FM0000002 passé avec la société ISS ESPACES VERTS relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 2 : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales et du réseau

- de fibre optique avenue du château à Quetigny. Titulaire : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT. Pour un montant de 9 000,00 € HT.
- **Le 17/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010028FM0000001 passé avec la société SNEL relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 2 : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales et du réseau de fibre optique avenue du château à Quetigny. Titulaire : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT. Pour un montant de 55 000,00 € HT.
 - **Le 10/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010027FM0000001 passé avec la société SNEL relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 1 : Déplacement des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales avenue de l'université à Quetigny. Titulaire : SPIE BATIGNOLLES PETAVIT. Pour un montant de 55 000,00 € HT.
 - **Le 10/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010030FM0000005 passé avec la société LOGSTOR France relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 8 : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM. Titulaire : Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS. Pour un montant de 1 096 480,00 € HT.
 - **Le 10/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010030FM0000004 passé avec la société ACE SERVICES relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 8 : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM. Titulaire : Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS. Pour un montant de 35 000,00 € HT.
 - **Le 10/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010030FM0000003 passé avec la société SNEL relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 8 : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM. Titulaire : Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS. Pour un montant de 393 097,00 € HT.
 - **Le 10/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010030FM0000002 passé avec la société PAQUET relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 8 : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM. Titulaire : Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS. Pour un montant de 211 001,84 € HT.
 - **Le 10/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010030FM0000001 passé avec la société GEOTEC relatif au déplacement des réseaux humides et secs et mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM : Lot 8 : Mise en œuvre de canalisations pré-isolées destinées à valoriser l'énergie produite par l'UIOM. Titulaire : Groupement INEO RESEAUX EST / NORD EST TP CANALISATIONS. Pour un montant de 45 930,00 € HT.
 - **Le 07/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 200909021FM0000003 passé avec la société BONGLET relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de générateurs photovoltaïques dans le cadre de la construction de la piscine olympique à Dijon. Titulaire du marché : EVERBAT. Pour un montant de 1 500,00 € HT.
 - **Le 27/04/2010** : un acte de sous-traitance n° 200909020FM0000005 passé avec la société CONCRETE relatif à la maîtrise d'œuvre de la construction / réhabilitation d'un centre de maintenance mixte pour l'entretien et le remisage d'un matériel roulant de TCSP et du parc autobus du réseau DIVIA. Sous-traitant de TECHNIP TPS. Pour un montant de 16 039,00 € HT.
 - **Le 19/07/2010** : un marché n° 201010154FD0000000 passé avec la société ALFA TRANSACTION : Accord cadre relatif à l'acquisition de bus urbains standard (12 mètres) et articulés (18 mètres) d'occasion et à leur adaptation au réseau Divia
 - **Le 14/09/2010** : un marché n° 201010149FM0000000 passé avec la société LYONNAISE DES EAUX relatif au lot 24 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Système de récupération de chaleur sur réseau d'eaux usées pour un montant de 1 119 815,00 € HT.
 - **Le 14/09/2010** : un marché n° 201010145FM0000000 passé avec la société PACOTTE et MIGNOTTE relatif au lot 11 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Menuiseries intérieures bois pour un montant de 560 864,50 € HT.
 - **Le 14/09/2010** : un marché n° 201010143FM0000000 passé avec la société SERRURERIE BERNARD relatif au lot 9 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Serrurerie pour un montant de 1 725 058,31 € HT.
 - **Le 13/09/2010** : un marché n° 201010135FM0000000 passé avec la société SODIFALUX relatif à la fabrication des supports de signalisation, de signalétique et d'information liées aux travaux du tramway de la Communauté d'agglomération dijonnaise pour un montant minimum de 150 000 € HT
 - **Le 16/08/2010** : un marché n° 201010131FM0000000 passé avec la société ONYX EST relatif au lot 2 de la gestion des déchets ménagers et assimilés : Collecte des ordures ménagères et assimilés, lavage et maintenance des équipements de pré-collecte pour un montant de 43 629 057,60€ HT pour 5 ans
 - **Le 16/08/2010** : un marché n° 201010130FM0000000 passé avec la société CITEC ENVIRONNEMENT relatif au

- lot 1 de la gestion des déchets ménagers et assimilés : Fourniture de conteneurs pour un montant de 158 392,20 € HT.
- **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010127FM0000000 passé avec la société Groupement SNCTP / EDTP relatif à l'exécution des travaux d'ouvrages d'art OA03 et OA06 dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramway pour un montant de 1 089 663,80 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010126FM0000000 passé avec la société AQUAPROCESS relatif au lot 23 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Système de recyclage eaux de lavage bus / tramway pour un montant de 163 385,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010125FM0000000 passé avec la société SEFAC relatif au lot 22 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Équipements de levage bus / tramway pour un montant de 539 050,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010124FM0000000 passé avec la société GADEST-JULLIEN relatif au lot 21 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Poste d'aspiration des gaz d'échappement bus pour un montant de 79 500,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010123FM0000000 passé avec la société MAHA FRANCE relatif au lot 20 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Banc de freinage avec plaques à jeux bus pour un montant de 56 050,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010122FM0000000 passé avec la société EUROPA relatif au lot 19 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Tunnel de peinture bus-tramway pour un montant de 148 880,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010121FM0000000 passé avec la société NEU INTERNATIONAL RAILWAYS relatif au lot 18 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Machine à laver bus / tramway pour un montant de 481 000,00 € HT. (Tranche Ferme : 475 000 € HT / Option : 6 000 € HT).
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010120FM0000000 passé avec la société ERLA TECHNOLOGIES relatif au lot 15 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Distribution carburant, huiles, graisses et liquide de refroidissement pour un montant de 426 161,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010119FM0000000 passé avec le Groupement SNCTP / SOURCES / SOLETANCHE Bachy relatif au lot 25 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Bassins de rétention d'eaux unitaires pour un montant de 2 883 440,00 € HT.
 - **Le 17/08/2010** : un marché n° 201010118FM0000000 passé avec la société SCULFORT relatif au tour en fosse : équipement de reprofilage des roues du tramway pour un montant de 450 250,00 € HT. (Tranche Ferme : 439 750 € HT / Option : 10 500 € HT).
 - **Le 30/07/2010** : un marché n° 201010117FM0000000 passé avec la société NEU INTERNATIONAL RAILWAYS relatif à l'installation de distribution de sable pour un montant de 224 300,00 € HT.
 - **Le 16/08/2010** : un marché n° 201010112FM0000000 passé avec la société INEO ENERSYS relatif au lot 14 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Électricité courants faibles et forts pour un montant de 2 319 098,15 € HT.
 - **Le 16/08/2010** : un marché n° 201010111FM0000000 passé avec le Groupement SPIE EST / MOUILLOT / BOEUF relatif au lot 13 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : chauffage, plomberie, sanitaires, fluides spéciaux pour un montant de 2 691 060,77 € HT. (Tranche conditionnelle pour un montant de 101 011,46€ HT sous réserve d'affermissement)
 - **Le 16/08/2010** : un marché n° 201010110FM0000000 passé avec la société PROTOY relatif au lot 7 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Menuiseries extérieures aluminium pour un montant de 2 738 692,67 € HT.
 - **Le 12/08/2010** : un marché n° 201010109FM0000000 passé avec la société SMAC relatif au lot 6 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Couverture et bardage métallique pour un montant de 2 259 242,04 € HT. (Base : 2 231 574.54 €HT / Option : 27 667.50 €HT / Tranche conditionnelle pour un montant de 245 376,50€ HT sous réserve d'affermissement)
 - **Le 12/08/2010** : un marché n° 201010108FM0000000 passé avec la société SOPREMA relatif au lot 5 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Étanchéité pour un montant de 1 621 754,26 € HT.
 - **Le 12/08/2010** : un marché n° 201010107FM0000000 passé avec la société BRISARD DAMPIERRE relatif au lot 4 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Charpente métallique et bois / ponts roulants pour un montant de 4 634 109,50 € HT. (Base : 4 587 753.00 €HT / Option 1 : 46 356,50 €HT)
 - **Le 12/08/2010** : un marché n° 201010106FM0000000 passé avec la société PERTHUY CONSTRUCTION relatif au lot 3 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Gros œuvre et démolition pour un montant de 6 849 597,00 € HT. (Base : 6 834 090.00 €HT / Option : 15.507,00 €HT)
 - **Le 12/08/2010** : un marché n° 201010105FM0000000 passé avec la société GUINTOLI RHONE ALPES relatif au lot 2 du centre de maintenance et d'exploitation mixte bus/tramways : Aménagements extérieurs pour un montant de 7 231 310,55 € HT.
 - **Le 26/07/2010** : un marché n° 201010093FM0000000 passé avec le Groupement SNEL SCREG EST/COLAS EST/ISS ESPACES VERTS/PENNEQUIN/COLAS RAIL/EDTP relatif au marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 3 - du bd Clémenceau à

Quetigny pour un montant de 35 863 170,18 € HT.

- **Le 26/07/2010** : un marché n° 201010092FM0000000 passé avec le Groupement EIFFAGE TP / STPV / WITTFELD / ROUGEOT TP / DESERTOT / GRAGLIA relatif au marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 2 - du bd de Brosse à Valmy pour un montant de 41 764 678,00 € HT.
- **Le 26/07/2010** : un marché n° 201010091FM0000000 passé avec le Groupement EUROVIA BOURGOGNE/ROGER MARTIN/ETF EUROVIA/CBR TP/SNCTP/DIJONNAISE DE VOIES FERREES relatif au marché de travaux d'infrastructures et d'aménagements des deux premières lignes de tramway de l'Agglomération Dijonnaise : lot 1 -Chenôve à Place Darcy Tranche ferme : 37 405 581,93€ HT et 3 486 168,79 €HT pour la tranche conditionnelle sous réserve d'affermissement pour un montant de 37 405 581,93 € HT.
- **Le 29/06/2010** : un marché complémentaire n° 201010090FC0000000 passé avec la société GIRUS SAS : marché complémentaire au marché 09-27 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « réseaux » dans le cadre de la construction des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 110 000,00€HT.
- **Le 12/07/2010** : un marché n° 201010089FM0000000 passé avec la société CETE relatif aux contrôles extérieurs des travaux dans le cadre des deux premières lignes de Tramway de l'Agglomération Dijonnaise pour un montant de 341 502,00 € HT.
- **Le 12/07/2010** : un marché n° 201010088FM0000000 passé avec la société EIFFAGE TP relatif aux travaux d'ouvrages d'art OA 1 et 2 des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 1 967 198,02 € HT.
- **Le 10/06/2010** : un marché n° 201010087FM0000000 passé avec la société SATEC relatif aux assurances construction tramway : Lot 3 : Dommage Ouvrages Bâtiments pour un montant de 629 664,66 € TTC
- **Le 28/06/2010** : un marché n° 201010086FM0000000 passé avec le Groupement GUINTOLI / LORIN TP relatif aux travaux de construction du centre de maintenance mixte bus / tramways - Lot 1 : Terrassement des plates formes pour un montant de 749 346,20 € HT.
- **Le 11/06/2010** : un marché n° 201010076FM0000000 passé avec la société SETEO relatif à la mise à disposition de bennes, enlèvement, transport, traitement et stockage en centre d'enfouissement technique de classe I, des résidus solides de l'épuration des fumées issues de l'incinération des ordures ménagères de l'usine pour un montant de 524 800,00 € HT.
- **Le 16/08/2010** : un avenant 1 n° 201010060AS0000100 passé avec la société LORIN TP : marché subséquent à l'accord cadre n° 08-34 relatif à la déconstruction de bâtiments situés à la Toison d'Or pour un montant de 13013,41€HT.
- **Le 28/07/2010** : un avenant 2 n° 201010057AS0000200 passé avec la société PENNEQUIN : marché subséquent à l'accord cadre n° 08-34 relatif à la déconstruction de bâtiments situés avenue du Drapeau pour un montant de 55 000,00 € HT.
- **Le 28/07/2010** : un avenant 1 n° 201010034AM0000100 passé avec la société VDS PAYSAGE relatif à l'aménagement des abords de la piscine olympique : Lot 2 : Paysage pour un montant de 3 753,00 € HT.
- **Le 15/07/2010** : un avenant 1 n° 201010037AM0000100 passé avec la société CUENOT DEMAT relatif aux travaux de déconstruction de bâtiments industriels et militaires pour un montant de 119 800,00 € HT.
- **Le 18/06/2010** : un avenant 3 n° 200808023AM0000300 passé avec la société PROTOY relatif au lot 6 des travaux de construction de la piscine olympique : Métallerie pour un montant de -1 735,00 € HT.
- **Le 18/06/2010** : un avenant 4 n° 200808021AM0000400 passé avec la société LA MAISON DE LA PISCINE relatif au lot 18 des travaux de construction de la piscine olympique : équipement de la piscine.
- **Le 16/08/2010** : un avenant 1 n° 201010059AS0000100 passé avec la société NONQUE : marché subséquent à l'accord cadre n° 08-34 relatif à la déconstruction de bâtiments situés rue Jean Jaurès pour un montant de 38 800,00 € HT.
- **Le 23/06/2010** : un avenant 1 n° 201010057AS0000100 passé avec la société PENNEQUIN : marché subséquent à l'accord cadre n° 08-34 relatif à la déconstruction de bâtiments situés avenue du Drapeau pour un montant de 39 600,00 € HT.
- **Le 29/03/2010** : un avenant 1 n° 200606082AM0000100 passé avec la société ACE BTP relatif à la mission de coordination et protection de la santé pour la construction d'une piscine olympique pour un montant de 2 850,60 € HT.
- **Le 28/05/2010** : un avenant 1 n° 201010014AM0000100 passé avec la société NSM MEDIATION relatif à la mise en place d'un service d'information, de communication et de médiation de terrain concernant le projet de mise en place d'un tramway dans l'agglomération dijonnaise.
- **Le 28/05/2010** : un avenant 1 n° 200808008AM0000100 passé avec la société LES JARDINS DE GALLY relatif au lot 23 des travaux de construction de la piscine olympique : décorations florales d'intérieur.
- **Le 04/08/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010099AM0000001 passé avec la société TRANSPORTS MICHEL relatif à l'enlèvement et à la valorisation de mâchefers pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères du Grand Dijon. Titulaire : VALODEC. Pour un montant de 0,80€ HT / tonne pour le transport Usine.
- **Le 28/07/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010037AM0000002 passé avec la société SETEO relatif aux travaux de déconstruction de bâtiments industriels et militaires. Titulaire du marché : CUENOT DEMAT. Pour un montant de 14 900,00 € HT.

- **Le 23/06/2010** : un acte de sous-traitance n° 201010057AS0000001 passé avec la société JOBARD FRERES : marché subséquent à l'accord cadre n° 08-34 relatif à la déconstruction de bâtiments situés avenue du Drapeau. Titulaire : PENNEQUIN. Pour un montant de 39 600,00 € HT.
- **Le 23/05/2010** : un acte de sous-traitance n° 200808009AM0000002 passé avec la société BATAULT CLAUDE relatif au lot 16 des travaux de construction de la piscine olympique :Peinture, revêtements muraux. Titulaire : BAFFY. Pour un montant de 4 300,00 € HT.
- **Le 23/05/2010** : un acte modificatif de sous-traitance n° 200808009AM0000001 passé avec la société LORELEI STUHHI relatif au lot 16 des travaux de construction de la piscine olympique :Peinture, revêtements muraux. Titulaire : BAFFY. Pour un montant de 4 299,20 € HT.
- **Le 22/02/2010** : un acte de sous-traitance n° 200808009AM0000001 passé avec la société LORELEI STUHHI relatif au lot 16 des travaux de construction de la piscine olympique :Peinture, revêtements muraux. Titulaire : BAFFY. Pour un montant de 5 738,50 € HT.

Marchés à procédures adaptées

- **Le 03/09/2010** : un MAPA n° 201010141AS0000000 passé avec la société TRAVAUX PUBLICS VIGOT : marché subséquent à l'Accord Cadre 08-34 relatif à la déconstruction de bâtiments – Erasme pour un montant de 39 800,00 € HT.
- **Le 08/09/2010** : un MAPA n° subséquent201010140AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE : marché subséquent 22 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : "j'ai le ticket avec mon commerçant" pour un montant de 2 534,00 € HT.
- **Le 08/09/2010** : un MAPA n° 201010138AS0000000 passé avec la société MERCURE IMPRIMERIE : marché subséquent 21 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Invitations Instalisy pour un montant de 340,00 € HT.
- **Le 01/09/2010** : un MAPA n° 201010134AM0000000 passé avec la société DESERTOT relatif au lot 3 du marché de déplacement de réseaux humides et secs dans le parc récréatif de la Toison d'Or dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 28 606,00 € HT
- **Le 01/09/2010** : un MAPA n° 201010133AM0000000 passé avec la société DESERTOT relatif au lot 2 du marché de déplacement de réseaux humides et secs dans le parc récréatif de la Toison d'Or dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 36 039,10 € HT
- **Le 01/09/2010** : un MAPA n° 201010132AM0000000 passé avec la société SPIE BATIGNOLLES PETAVIT relatif au lot 1 du marché de déplacement de réseaux humides et secs dans le parc récréatif de la Toison d'Or dans le cadre de la création des deux premières lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise pour un montant de 31309,00€ HT
- **Le 11/08/2010** : un MAPA n° 201010129AM0000000 passé avec la société SMAC relatif au lot 2 des travaux préparatoires en bâtiment : étanchéité pour un montant de 7 784,00 € HT.
- **Le 11/08/2010** : un MAPA n° 201010128AM0000000 passé avec le Groupement RUDO CHANTIER / FERRAROLI relatif au lot 1 des travaux préparatoires en bâtiment : déconstruction, désamiantage et reconstruction pour un montant de 71 885,00 € HT.
- **Le 30/07/2010** : un MAPA n° 201010116AM0000000 passé avec la société INRAP relatif au lot 3 des travaux de fouilles archéologiques : Place de la République pour un montant de 211 865,00 € HT. (Tranche Ferme : 211 865 € HT / Tranche Conditionnelle 1 : 37 607 € HT)
- **Le 30/07/2010** : un MAPA n° 201010115AM0000000 passé avec la société INRAP relatif au lot 2 des travaux de fouilles archéologiques : Boulevard de la Trémouille et place Saint Bernard pour un montant de 67 452,00 € HT. (Tranche Ferme : 67 452 € HT / Tranche Conditionnelle 1 : 12 183 € HT)
- **Le 30/07/2010** : un MAPA n° 201010114AM0000000 passé avec la société INRAP relatif au lot 1 des travaux de fouilles archéologiques : Boulevard de la Trémouille et ruelle du Suzon pour un montant de 213 346,00 € HT. (Tranche Ferme : 213 346 € HT / Tranche Conditionnelle 1 : 18 000 € HT / TC 2 : 46 131€ HT)
- **Le 28/07/2010** : un MAPA n° 201010113AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE : marché subséquent 20 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Carteculture étudiant 2010/2011 pour un montant de 1 991,00 € HT.
- **Le 13/07/2010** : un MAPA n° 201010104AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT : marché subséquent 4 à l'Accord Cadre 09-17 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 4 : Impression en grand format. Objet du MAPA : Carteculture étudiant 2010/2011 affiches et bâche pour un montant de 830,00 € HT.
- **Le 13/07/2010** : un MAPA n° 201010103AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT : marché subséquent 19 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA :Plaquette cimetière intercommunal et affiches pour un montant de 483,00€ HT.
- **Le 13/07/2010** : un MAPA n° 201010102AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT : marché subséquent 18 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Cartelettes SNCF – 2ème semestre 2010 pour un montant de 835,00 € HT.
- **Le 13/07/2010** : un MAPA n° 201010101AS0000000 passé avec la société DIJON TIRAGES : marché subséquent 7 à l'Accord Cadre 09-16 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 3 : reprographie, impression numérique de documents. Objet du MAPA : Observatoire vélo 2009 pour un montant de 2 559,00 € HT.

- Le **13/07/2010** : un MAPA n° 201010100AM0000000 passé avec le Groupement GIRUS / MATHARAN-PINTAT relatif à la mission d'étude et de conseil en matière d'énergie pour un montant de 700€ HT / jour d'ingénieur au bureau 800€ HT / d'ingénieur en déplacement
- Le **20/07/2010** : un MAPA n° 201010099AM0000000 passé avec la société VALODEC relatif à l'enlèvement et à la valorisation de mâchefers pour l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères du Grand Dijon pour un montant de 4,70€ HT / tonne
- Le **19/08/2010** : un MAPA n° 201010098AM0000000 passé avec la société GRANIMOND relatif à la fourniture, la livraison et la pose de columbariums collectifs pour un montant de 39 750,00 € HT.
- Le **02/08/2010** : un MAPA n°201010097AM0000000 passé avec la société BFCL CITEOS relatif aux travaux d'installation d'éclairage public sur la zone d'activités de la Plucharde à Bretenière pour un montant de 13401,25€ HT.
- Le **02/08/2010** : un MAPA n° 201010096AM0000000 passé avec le Groupement URBICAND / TOURNIER relatif aux révisions générales des plans d'occupation du sol, valant élaboration des plans locaux d'urbanisme des communes de Daix, Fontaine-Lès-Dijon, Hauteville-Lès-Dijon pour un montant de 100 900,00 € HT.
- Le **25/06/2010** : un MAPA n° 201010095AS0000000 passé avec la société BPI : marché subséquent 3 à l'Accord Cadre 201010040AD0000000 relatif à l'assistance à la structuration de la mutualisation des services. Objet du MAPA : Mise en œuvre de l'organisation cible de la Direction des finances dans sa version mutualisée pour un montant de 37 825,00 € HT.
- Le **06/07/2010** : un MAPA n° 201010094AS0000000 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS : marché subséquent 17 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Bilan de la construction 2009 pour un montant de 350,00 € HT.
- Le **16/06/2010** : un MAPA n° 201010085AM0000000 passé avec la société CTP SEFI FICA relatif aux travaux de fumisterie pour un montant de 284 763,00 € HT.
- Le **18/06/2010** : un MAPA n° 201010084AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE SPRINT : marché subséquent 16 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Marque page tramway pour un montant de 479,00 € HT.
- Le **18/06/2010** : un MAPA n° 201010083AS0000000 passé avec la société EDIPS IMPRIMEURS : marché subséquent 15 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : Rapport d'activité 2009 pour un montant de 6 150,00 € HT.
- Le **18/06/2010** : un MAPA n° 201010082AS0000000 passé avec la société PUBLIGRAPH : marché subséquent 3 à l'Accord Cadre 09-17 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 4 : Impression en grand format. Objet du MAPA : Fabrication visuels stands parapluie pour un montant de 10 740,00 € HT.
- Le **17/06/2010** : un Accord Cadre n° 201010078AD0000000 passé avec la société BEREST relatif à la maîtrise d'œuvre pour des études et travaux concernant les aménagements bus, les pistes cyclables et les voiries d'intérêt communautaire
- Le **17/06/2010** : un Accord Cadre n° 201010078AD0000000 passé avec la société EGIS relatif à la maîtrise d'œuvre pour des études et travaux concernant les aménagements bus, les pistes cyclables et les voiries d'intérêt communautaire
- Le **17/06/2010** : un Accord Cadre n° 201010078AD0000000 passé avec la société BAFU relatif à la maîtrise d'œuvre pour des études et travaux concernant les aménagements bus, les pistes cyclables et les voiries d'intérêt communautaire
- Le **03/06/2010** : un MAPA n° 201010077AM0000000 passé avec la société SAS LEMARCHAND relatif au démontage du Quench en place ligne 1 et remontage d'un Quench reconditionné - Fournitures et pose de fourrures sur les gaines de liaison électrofiltre-échangeur lignes 1 et 2 pour un montant de 88 348,00 € HT.
- Le **17/06/2010** : un MAPA n° 201010074AM0000000 passé avec la société ROUGEOT relatif aux travaux sur la voie de bus Quetigny-Chevigny pour un montant de 48 064,65 € HT.
- Le **21/05/2010** : un MAPA n° 201010073AS0000000 passé avec la société IMPRIMERIE MERCURE : marché subséquent 14 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : papeterie (enveloppes, tête de lettre...) pour un montant de 6 550,00 € HT.
- Le **21/05/2010** : un MAPA n° 201010072AS0000000 passé avec la société GROUPE DICOLOR : marché subséquent 6 à l'Accord Cadre 09-16 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 3 : reprographie, impression numérique de documents. Objet du MAPA : Réseau DIVIA – dossier de presse du 20 mai 2010 pour un montant de 442,35 € HT.
- Le **12/05/2010** : un MAPA n° 201010071AM0000000 passé avec la société ROLAND RIBI & ASSOCIES relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise au point du plan de circulation et la régulation des carrefours à proximité des pôles d'échanges d'agglomération pour un montant de 33 830,00 € HT.
- Le **10/05/2010** : un MAPA n° 201010070AS0000000 passé avec la société VIRTUEL CITY : marché subséquent 9 à l'Accord Cadre 08-50 relatif à la fourniture de prestations intellectuelles, données et outils pour le SIG 3D. Objet du MAPA : Réalisation d'un film de présentation pour un montant de 3 000,00 € HT.
- Le **07/05/2010** : un MAPA n° 201010069AS0000000 passé avec la société ICO IMPRIMERIE : marché subséquent 13 à l'Accord Cadre 09-15 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 2 : Impression offset de documents. Objet du MAPA : imprimés pôle environnement (UIOM, dépôt de produits inertes) pour un montant de

1 978,00 € HT.

- Le 07/05/2010 : un MAPA n° 201010068AS0000000 passé avec la société GROUPE DICOLOR : marché subséquent 5 à l'Accord Cadre 09-16 relatif aux actions de communication du Grand Dijon : Lot 3 : reprographie, impression numérique de documents. Objet du MAPA : reprographie du dossier de consultation des entreprises du marché de construction du centre de maintenance et d'exploitation de Dijon Chenôve pour un montant de 215,60 € HT.
- Le 12/05/2010 : un MAPA n° 201010067AM0000000 passé avec la société SATER BOURGOGNE relatif au contrôle de réception des réseaux humides et des réseaux secs pour un montant de 21 352,00 € HT.
- Le 05/05/2010 : un MAPA n° 201010064AM0000000 passé avec la société GRANIMOND relatif à la mise en place de 291 mini concessions enterrées au cimetière intercommunal : lot 3 : fourniture de plaques de granit pour un montant de 17 314,50 € HT.
- Le 05/05/2010 : un MAPA n° 201010063AM0000000 passé avec la société STRADAL relatif à la mise en place de 291 mini concessions enterrées au cimetière intercommunal : lot 2 : fourniture de mini concessions pour un montant de 11 349,00 € HT.
- Le 05/05/2010 : un MAPA n° 201010062AM0000000 passé avec la société ID'EES 21 relatif à la mise en place de 291 mini concessions enterrées au cimetière intercommunal : lot 1 : terrassement et pose de mini concessions / espaces verts pour un montant de 17 552,75 € HT.

Contentieux

- le 02/08/2010 : un arrêté n°10-51 désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Messieurs EL BCHIRI Zakaria et OUSSERHANE Sinbad en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'ils ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 02/08/2010 : un arrêté n°10-49 désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Monsieur Michel CHARLOT en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 02/08/2010 : un arrêté n°10-48 désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Monsieur Selim DOUGHA en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 11/08/2010 : un arrêté n°10-53 désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Messieurs BILLOTET Bruno et NOIROT Morgan pour avoir commis la dégradation du matériel situé à l'angle des rues Vannerie et Dietsch à Dijon
- le 24/06/2010 : un arrêté n°10-38 désignant Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Monsieur Gaëtan LAJOUX pour avoir agressé un agent de DIVIA dans l'exercice de ses fonctions
- le 17/06/2010 : un arrêté n°10-37 désignant de Maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Monsieur AL GHARBAOUI Mohamed en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 17/06/2010 : un arrêté n°10-36 désignant Maître Brultet pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Monsieur VITRY Mathieu en vertu du préjudice que lui ont occasionné les violences subies par une personne chargée d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public
- le 09/06/2010 : un arrêté n°10-33 désignant maître BRULTET pour assister la Communauté de l'Agglomération dijonnaise dans l'affaire contre Monsieur PASCUSI Rocco en vertu du préjudice que lui ont occasionné les outrages et violences subis par des personnes chargées d'une mission de service public, en ce qu'elles ont perturbé le fonctionnement du service de transport public

Concessions cinéraires

A compter du	Titulaire	N° de concession	Durée (années)	Montant
18/05/2010	Monsieur Patrice MAUVAIS	2-F-E1-39	50	498.00 €
25/05/2010	Monsieur Georges Pierre MARTIN	2-F-C1-73	30	299.00 €
25/05/2010	Madame Gabrielle FOUILLIOT	2-F-E1-41	30	299.00 €
21/05/2010	Monsieur Guy SCHIWA	2-M-I-9	15	595.00 €
28/05/2010	Monsieur et Madame PARISSE	2-F-P-33	15	150.00 €
28/05/2010	Madame Mauricette DERIOT	2-F-E1-42	15	150.00 €
31/05/2010	Mademoiselle Morgane SOUPET	2-F-E1-43	15	150.00 €

Concessions cinéraires

04/06/2010	Mademoiselle Nathalie RICHARD	2-F-E1-44	15	150.00 €
07/06/2010	M. MIGNON et Mlle DURAFFOURG	2-F-E1-45	15	150.00 €
09/06/2010	Madame Edith LAMBERTI	2-I-F1-5	15	595.00 €
11/06/2010	Madame Annie LIMAT	2-F-E1-46	15	150.00 €
14/06/2010	Monsieur et Madame Nicolas CYBRUCH	2-I-I-8	15	595.00 €
18/06/2010	Madame Marie-Thérèse CABUS	2-C-K-26	15	344.00 €
21/06/2010	Madame Simone MONNIER	2-F-E1-48	30	299.00 €
25/06/2010	Madame Chantal TOSETTO	2-C-A-27	15	344.00 €
02/07/2010	Madame Marie-Louise LENEUF	2-F-E1-47	15	150.00 €
05/07/2010	Madame Odile DEJEUX	2-F-E1-49	30	299.00 €
30/06/2010	Madame Marie-Jeanne GRIMALDI	2-M-F-24	30	299.00 €
08/07/2010	Madame Nadine OLIVIER	2-I-D1-3	15	595.00 €
08/07/2010	Madame Jacqueline ROUSSEL	2-F-E1-50	30	299.00 €
09/07/2010	Monsieur Thierry DELAIR	2-F-E1-51	30	299.00 €
10/07/2010	Monsieur et Madame BARTHELEMY	2-F-E1-52	50	498.00 €
13/07/2010	Madame Suzanne-Michèle POUTIGNAT	2-C-K-27	15	344.00 €
15/07/2010	Madame Odile POTTIER	2-F-E1-53	50	498.00 €
15/07/2010	Monsieur Robert MARTIN	2-F-F1-1	30	299.00 €
22/07/2010	OGF DIJON représenté par Monsieur DINET	1-O-01-01-051	6	327.00 €
22/07/2010	Madame Lucrèce BEUCIC	1-F-02-06-019	15	866.00 €
09/08/2010	Monsieur Jean -Bernard GOUYON	1-O-01-00-035	30	1 717.00 €
27/07/2010	Mademoiselle Mélanie DEMONFAUCON	1-O-01-01-073	6	327.00 €
27/07/2010	Monsieur Alain FAIVRE	2-M-E-19	15	150.00 €
06/08/2010	Madame Josette GUIJIER	2-M-E-12	15	150.00 €
07/08/2010	Madame Evelvne BOHN	2-C-C-26	15	344.00 €
29/07/2010	Monsieur Christophe ALLIER	2-I-F-3	30	1 190.00 €
23/07/2010	Monsieur Gérard Louis BON	2-I-F1-6	15	595.00 €
22/07/2010	Monsieur VAUTRIN	1-O-01-00-035	6	-204.48 €
09/08/2010	Monsieur Marcel ARBAUD	2-I-I-7	15	595.00 €
10/08/2010	Monsieur Francis URBAIN	2-F-F1-54	15	150.00 €
11/08/2010	Monsieur Jean-Pierre MAUVE	2-F-E1-55	15	150.00 €
18/08/2010	Madame Iris CLEMENCON	2-F-E1-E56	30	299.00 €
07/07/2010	Madame Nadine OLIVIER	2-I-D1-3	30	614.57 €
19/08/2010	Madame Marie-France RAVILLON	2-F-E1-57	15	150.00 €
30/08/2010	Madame Marcelle JAILLET	2-F-E1-58	15	150.00 €
01/09/2010	Monsieur Jean KUNTZ	2-F-E1-59	30	299.00 €

1. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME MOUS Logement indigne 2010-2012 : approbation de la convention financière relative à la 1ère année de mise en oeuvre à intervenir aux côtés de l'Etat, de l'ANAH, du Conseil général de Côte d'Or et de la CAF

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- d'approuver les dispositions la convention financière partenariale à intervenir avec l'Etat, l'Anah, le Conseil Général de Côte d'Or et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Grand Dijon relatif à la mise en oeuvre de la Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) logement indigne 2010-2012, tel qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- de dire que les dépenses correspondant à la contribution communautaire au financement de ce dispositif seront inscrites au budget 2011 ;
- de dire que les dispositions concernant la 2ème année du dispositif feront l'objet d'une nouvelle délibération à l'appui d'un bilan du 1er exercice.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

2. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANADE ERASME NORD - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT AU TITRE DU FNADT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'aménagement de l'esplanade Erasme ;
- **de solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT ;
- **d'autoriser** le Président à solliciter ladite subvention et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

3. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME PROROGATION DU GIP DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU BASSIN DIJONNAIS AU 31 DÉCEMBRE 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver sous réserves** la prorogation du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais au 31 décembre 2014 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention relative à la modification des statuts du GIP de la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

4. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME DIJON - 13 RUE DES CHAMPS LOUPS - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur Monsieur et Madame André PETIOT-BERTRAND, la propriété située 13 rue des Champs Loups, d'une superficie de 819 m², cadastrée section DH n°46 ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le prix total de 61 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

5. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - SCIC HABITAT BOURGOGNE : OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION - 36 COURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE : DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud - BP 30428 - 21004 DIJON cedex -, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 7 logements collectifs (5 PLUS, 2 PLAi), situés 36 cours du Général de Gaulle à Dijon, une subvention d'équilibre d'un montant de 50 000 €,
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT

- Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

6. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - HABITAT ET HUMANISME : OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT PLAI 4 RUE ALOYSIUS BERTRAND À MARSANNAY-LA-CÔTE : SOLLICITATION DE LA GARANTIE FINANCIÈRE COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'accorder** à Habitat et Humanisme la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 10 000 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 4 rue Aloysius Bertrand à Marsannay-la-Côte, Les caractéristiques principales de ce prêt sont les suivantes :

- Durée totale du prêt : 30 ans
- Taux d'intérêt actuariel annuel (1) : 1,05%
- Taux annuel de progressivité (1) : 0%
- Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée
- Indice de référence : Livret A (*)
- Valeur de l'indice de référence : 1,25% (**)
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Commission d'intervention : exonéré

(1) Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*).

- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ce prêt, à hauteur de 100% de son montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant qui sera établi avec Habitat et Humanisme et la Caisse des Dépôts.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

7. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - SCIC HABITAT BOURGOGNE : CONSTRUCTION DE 130 LOGEMENTS (97 PLUS, 33 PLAI), SITE HYACINTHE VINCENT, RUE DU STADE À DIJON (1ÈRE TRANCHE)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 130 logements collectifs (97 PLUS, 33 PLAI), situés Site Hyacinthe Vincent, rue du Stade à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 1 871 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- 1 261 000 € au titre des PLUS,

- 610 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par SCIC Habitat Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

8. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTION PLH - SCIC HABITAT BOURGOGNE : CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS PLAI, SITE HYACINTHE VINCENT, RUE DU STADE À DIJON (2ÈME TRANCHE)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à SCIC Habitat Bourgogne – 41 avenue Françoise Giroud – BP 30428 – 21004 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 8 logements collectifs (PLAi), situés Site Hyacinthe Vincent, rue du Stade à Dijon, **une subvention d'un montant de 148 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par SCIC HABITAT Bourgogne, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

9. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - OPAC DE DIJON : CONSTRUCTION DE 84 LOGEMENTS (63 PLUS, 21 PLAI), SITE HYACINTHE VINCENT À DIJON (1ÈRE ET 2ÈME TRANCHES)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 84 logements collectifs (63 PLUS, 21 PLAi), situés Site Hyacinthe Vincent à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 1 207 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
 - 819 000 € au titre des PLUS,
 - 388 500 € au titre des PLAi.
- de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

10. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - OPAC DE DIJON : CONSTRUCTION DE 38 LOGEMENTS (28 PLUS, 10 PLAI) SITE HYACINTHE VINCENT À DIJON (3ÈME TRANCHE)

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-**, pour l'opération de construction de 38 logements collectifs (28 PLUS, 10 PLAi), situés Site Hyacinthe Vincent à Dijon (3ème tranche), **deux subventions d'un montant total de 549 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 364 000 € au titre des PLUS,
- 185 000 € au titre des PLAi.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

11. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME HABITAT À LOYER MODÉRÉ - DEMANDE DE SUBVENTIONS PLH - ICF SUD-EST MÉDITERRANÉE : CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (10 PLUS, 2 PLAi), 119 RUE D'AUXONNE À DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à ICF Sud-Est Méditerranée – 15 bis rue Henri Chevalier – 69317 LYON cedex 5-**, pour l'opération de construction de 12 logements collectifs (10 PLUS, 2 PLAi), situés 119 rue d'Auxonne à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 167 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :

- 130 000 € au titre des PLUS,
- 37 000 € au titre des PLAi.

- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;

- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ICF Sud-Est Méditerranée, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

12. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE GRAND DIJON ET L'ÉTAT POUR LA PROMOTION D' ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention annexée à la présente délibération entre la DRJSCS et la Communauté d'agglomération dijonnaise qui définit les engagements des parties ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;

- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2010 de la Communauté d'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

13. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME ADIE - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'ADIE ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

14. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME UDMJC - "LE GRAND DÉJ" - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association UDMJC 21 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater cette somme ;
- **de prélever** cette somme sur le budget de l'exercice en cours de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

15. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME FONCIER - CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, AVENUE DE LA VISITATION - ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAINS SUR LE SYNDICAT MIXTE DU DIJONNAIS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles situées sur la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur ZB 216 d'une superficie de 5976 m², ZB 42 d'une superficie de 4 430 m², ZB 142 d'une superficie de 12 052 m², ZB 144 d'une superficie de 207 m² et ZB 145 d'une superficie de 163 m², soit une superficie totale de 22 828 m²,
- **de dire** que Communauté de l'Agglomération Dijonnaise assurera les échéances des emprunts restants à payer pour l'aménagement du parc de stationnement et ce à compter du 1er janvier 2011 jusqu'au 25 janvier 2012 date de la dernière échéance, pour un montant de 14 876,69 euros,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'acte de vente et accomplir toutes formalités subséquentes.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

16. HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE SEGROIS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable au projet de PLU arrêté de la commune de SEGROIS.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DIJON DEVELOPPEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'arrêter** à 70.000 €, le montant de la subvention complémentaire qui sera versée à l'Association Dijon Développement au titre de l'année 2010 ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et l'Association fixant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de cette affaire ;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 17 PROCURATIONS

18. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC VALMY À DIJON - LOT N° D2 - CAHIER DES CHARGES DE CESSION DU TERRAIN MODIFIÉ

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à attribuer à la Société COVADIM, un droit à construire supplémentaire de 177,14 m² de SHON qui confère au lot D2 de la zone d'activités économiques « Parc Valmy », une SHON globale maximale de 2.577,14 m², dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

19. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC MAZEN SULLY À DIJON - AVENANT N° 5 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ ;,

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 5 à la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités Parc Mazen Sully à Dijon, à intervenir entre la Semaad et la Communauté d'agglomération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

20. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PARC D'ACTIVITÉS CAPNORD À DIJON - ACQUISITION DES VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'acquisition sur la Semaad, des voies et emprises publiques de la zone d'activités Parc Capnord, comprenant les réseaux divers (EU, EP, électricité, gaz, télécommunications ...) du lotissement, au prix de 502.590 € hors taxes, soit 601.098 € TTC ;
- **de dire** que cette acquisition sera réalisée par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le président, à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

21. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZAC « EXTENSION CAPNORD » À SAINT APOLLINAIRE - AVENANT N° 6 À LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 6 à la Convention publique d'aménagement de la zone d'activités Extension Capnord à Saint Apollinaire, à intervenir entre la Semaad et la Communauté d'agglomération;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATIONS

22. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ASSOCIATION POUR L'INSCRIPTION DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de dire** que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

23. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ENTREPRISSIMO - SOIRÉE "I-CONFÉRENCE" DU 16 NOVEMBRE 2010 - SUBVENTION À LA CCI DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 15.000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dijon, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise à l'évènement « Entreprissimo la i-conférence » qui se tiendra au Parc des Expositions et Congrès de Dijon, le 16 novembre 2010 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra sur présentation, par la CCI Dijon, des justificatifs de dépenses de la manifestation ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

24. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE TECHNOPOLE AGRO ENVIRONNEMENT À BRETENIÈRE "AGRONOV" - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 35.000 € maximum à l'Association « AgrOnov », aux côtés de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, au titre de sa deuxième année de fonctionnement ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre l'Association « AgrOnov » et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2011.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

25. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARIA BOURGOGNE - PÔLE VITAGORA - FOIRE GASTRONOMIQUE 2010 "QUARTIER DES SAVEURS"

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 15.000 € à l'ARIA Bourgogne, au titre de l'organisation de l'espace « Quartier des Saveurs » dans le cadre de la Foire Gastronomique 2010, dont le versement interviendra selon les modalités énoncées ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

26. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PÔLE VITAGORA - PROJET LABELLISÉ FUI "CLOVIS" - SOUTIEN DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales relative au financement du projet de R&D « CLOVIS », ci-annexé ;
- **de dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise soutiendra l'entreprise SEDIAG SAS à hauteur de 80.000 € ;
- **de dire** qu'une convention d'application, selon modèle fourni par la DGE, ci-annexé, sera passée entre la Communauté de l'Agglomération dijonnaise et le partenaire soutenu ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les sommes seront prélevées sur les budgets des exercices concernés.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

27. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ANTENNE SCIENCES PO DIJON - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANNÉE SCOLAIRE 2010 - 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de participer** au fonctionnement du premier cycle est-européen de Sciences Po à Dijon, en versant une subvention de 122 640 € pour l'année universitaire 2010-2011 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

28. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LYCÉE EUROPÉEN CHARLES DE GAULLE - CONVENTION 2010 - 2011

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention quadripartite, intervenant entre la

Communauté d'Agglomération dijonnaise, le Conseil régional de Bourgogne, le Lycée européen Charles de Gaulle et la Ville de Dijon, définissant les conditions de recrutement des élèves polonais, les conditions financières et les engagements du bénéficiaire ;

- **de dire** que cette convention prendra effet à compter de l'année scolaire 2010-2011.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

29. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE - PARADE DE LA BIODIVERSITÉ - 25 SEPTEMBRE 2010 - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 6 000 € au titre de l'exercice 2010, à l'Université de Bourgogne, pour l'organisation de la manifestation « Causa Biodiversité, organisée par l'Université de Bourgogne ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

30. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CENTRE DE FORMATION POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE - DEMANDE DE SUBVENTION 2010

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 10.000 € au Centre de Formation pour l'Emploi et l'Entreprise (CFEE) au titre du programme DIMOS Grand Dijon 2010 ;
- **de dire** que le versement de la subvention reste conditionné à l'atteinte des objectifs ci-dessus rappelés ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

31. DEPLACEMENTS TRAMWAY - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION ET À L'INFORMATION DES VOYAGEURS (SAEIV) - RÉSEAU RADIO - MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS MISE EN CONCURRENCE - ATTRIBUTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché pour un montant de 5 343 680,00 € HT ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

32. DEPLACEMENTS TRAMWAY - MARCHÉS DE TRAVAUX - RÉALISATION DE LOCAUX TECHNIQUES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la réalisation de locaux techniques le long du tracé du tramway ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

33. DEPLACEMENTS TRAMWAY - MARCHÉS DE TRAVAUX - FOURNITURE DE VÉGÉTAUX, PLANTATIONS ET ENGAZONNEMENTS HORS PLATE-FORME TRAMWAY

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la fourniture et la plantation de végétaux le long du tracé du tramway ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

34. DEPLACEMENTS TRAMWAY - BILLETIQUE - PROCÉDURE NÉGOCIÉE - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché concernant le Grand Dijon avec la société ERG TRANSIT SYSTEMS, pour un montant de 4 769 668,78 € HT comprenant la tranche ferme et les options retenues et pour un montant de 21 320 € HT comprenant les tranches conditionnelles sous réserve d'affermissement, ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier, y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5 %.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

35. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CONTRAT DE PARTENARIAT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE FOURNITURE D'ÉNERGIE DU TRAMWAY - AVENANT N°1 RELATIF À LA PARTICIPATION DE LA DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE AU FINANCEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au contrat de partenariat signé entre le Grand Dijon et Tramway Energie Dijon relatif la participation de la CDC-DFE au financement du Projet, **et en conséquence** :
 - **d'approuver** le plan d'affaires du Projet (annexe 2 du contrat de partenariat) modifié pour prendre en compte la participation de la CDC-DFE au financement du Projet ;
 - **d'approuver** l'avenant portant modification de la convention tripartite créanciers financiers (annexe 17 du contrat de partenariat) pour tenir compte de la participation de la CDC-DFE au financement du Projet, et dont l'objet est notamment (i) de définir les droits et obligations du Grand Dijon en cas de résiliation totale ou partielle du contrat de partenariat et (ii) les obligations du Grand Dijon envers les créanciers financiers (à l'exclusion de la CDC-DFE) ;
 - **d'approuver** la convention tripartite CDC-DFE entre le Grand Dijon, Tramway Energie Dijon et la CDC-DFE venant en annexe 17 du contrat de partenariat et dont l'objet est notamment (i) de décrire certaines conditions et modalités de financement du Projet par la

CDC -DFE, (ii) de définir les droits et obligations du Grand Dijon, en cas notamment de résiliation ou de nullité totales ou partielles du contrat de partenariat, des actes d'acceptation, du bordereau de cession, de l'avenant n°1 au contrat de partenariat, de l'avenant n°1 à la convention de cession-escompte, de l'acte de transfert, de la convention de cession et/ou de la convention tripartite CDC-DFE ;

- **d'approuver** le modèle financier – manuel d'utilisation (annexe 18 du contrat de partenariat) modifié pour prendre en compte la participation de la CDC-DFE au financement du Projet ;
- **d'approuver** la suppression de l'annexe 20 du contrat de partenariat portant lettre d'intention de la DFE/CFF/Titulaire s'agissant de la participation de la CDC-DFE au financement du Projet ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de partenariat entre le Grand Dijon et Energie Tramway Dijon relatif la participation de la CDC-DFE au financement du Projet, étant entendu que le Président n'est autorisé à apporter audit avenant en tant que de besoin que des modifications non substantielles, **et en conséquence**:
 - **d'autoriser** le Président à signer l'avenant portant modification de la convention tripartite créanciers financiers (annexe 17 du contrat de partenariat) pour tenir compte de la participation de la CDC-DFE au financement du Projet, et dont l'objet est notamment (i) de définir les droits et obligations du Grand Dijon en cas de résiliation totale ou partielle du contrat de partenariat et (ii) les obligations du Grand Dijon envers les créanciers financiers (à l'exclusion de la CDC-DFE), étant entendu que le Président n'est autorisé à apporter audit avenant en tant que de besoin que des modifications non substantielles ;
 - **d'autoriser** le Président à signer la convention tripartite CDC-DFE entre le Grand Dijon, Tramway Energie Dijon et la CDC-DFE venant en annexe 17 du contrat de partenariat et dont l'objet est notamment (i) de décrire certaines conditions et modalités de financement du Projet par la CDC -DFE, (ii) de définir les droits et obligations du Grand Dijon, en cas notamment de résiliation ou de nullité totales ou partielles du contrat de partenariat , des actes d'acceptation, du bordereau de cession, de l'avenant n°1 au contrat de partenariat, de l'avenant n°1 à la convention de cession-escompte, de l'acte de transfert, de la convention de cession et/ou de la convention tripartite CDC-DFE, étant entendu que le Président n'est autorisé à apporter audit avenant en tant que de besoin que des modifications non substantielles.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

36. DEPLACEMENTS TRAMWAY - OCCUPATION D'IMMEUBLES DE L'ÉTAT, ATTRIBUÉS À TITRE DE DOTATION À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, POUR LA CRÉATION DES DEUX PREMIÈRES LIGNES DE TRAMWAY DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DU SUPERPOSITION D'AFFECTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la superposition d'affectations sur les dépendances du campus universitaire de DIJON, dans les conditions stipulées au projet de convention ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise à signer ladite convention et accomplir toutes formalités subséquentes nécessaires à la bonne exécution de la présente décision ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dijonnaise à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 16 PROCURATIONS

37. DEPLACEMENTS TRAMWAY - DIJON - 72 AVENUE DU DRAPEAU - ACQUISITION DE DROITS DE JOUISSANCE D'EMPLACEMENTS DE PARKING

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'indemniser** les titulaires de droits de jouissance exclusive d'emplacements de parking (11) attachés à leurs lots de la copropriété Martine – 72 avenue du Drapeau à Dijon, dont l'assiette foncière est cadastrée section AN n°165 à hauteur de 3 050,42 € par emplacement, soit un montant total de 33 554,62 €, auquel s'ajoutent les indemnités de dépréciation des lots privatifs ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 ;
- **de prendre** en charge la modification de l'état descriptif de division de l'ensemble immobilier, consécutive à cette opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

38. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENÔVE - ALLÉE DU MAIL - ACQUISITION DE TERRAINS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Ville de Chenôve, deux emprises foncières non bâties situées en bordure du mail piétonnier, d'une superficie totale d'environ 2 130 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant unitaire de 220 € le m² de terrain ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

39. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENÔVE - -1-3 RUE LÉON GAMBETTA - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** du syndicat des copropriétaires de l'immeuble CHENOVE IV situé à Chenôve - 1/3 rue Léon Gambetta, représenté par Melle Marie-Odile Grillot, Cabinet FONCIA MARCHAND TBI, syndic, 3 rue Vaillant - 21000 Dijon, une parcelle de terrain située 1/3 rue Léon Gambetta, en nature d'espaces verts, d'une superficie totale de 31 m², cadastrée section AI n°25 p ;
- **de dire** que Le Grand Dijon prendra en charge tous les travaux de démolition et de reconstitution, notamment les frais liés à la reconstitution des plantations qui seraient endommagées en raison des travaux d'aménagement. Une clôture provisoire pourra également être implantée pendant la durée des travaux.
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant un montant total de 9 163,00 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

40. DEPLACEMENTS TRAMWAY - CHENÔVE - 2 RUE NICOLAS CUGNOT - ACCOMPAGNEMENT AU RELOGEMENT D'UN LOCATAIRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à M. Abdelkader Bouabid, locataire de la maison située 2 rue Nicolas Cugnot à Chenôve, cadastrée section AN n°157, une indemnité forfaitaire et définitive de transfert, de relogement et de

- résiliation du bail ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 2 000 €, qui sera versé lors de la libération de la maison ;
 - **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

41. DEPLACEMENTS TRAMWAY - COMPÉTENCE "VOIRIE" - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION DU 25 MARS 2010 MODIFIANT LA DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de retirer** la délibération du 25 mars 2010 modifiant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

Ainsi, à l'article 3.5 intitulé « Définition de la voirie d'intérêt communautaire », après la phrase « La voirie d'intérêt communautaire est composée : », est supprimé l'insertion du paragraphe rédigé comme suit :

« - des voiries du campus de l'Université de Bourgogne, dont la gestion est transférée, sauf exception conventionnelle, à la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ».

L'article 3.5 issu des délibérations du 10 octobre 2002 et du 17 décembre 2009 demeure en conséquence inchangé.

- **d'autoriser** Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

42. DEPLACEMENTS TRAMWAY - VOIES DÉPARTEMENTALES À QUETIGNY - CONVENTION TRIPARTITE DE TRANSFERT ENTRE LE GRAND DIJON, LA VILLE DE QUETIGNY ET LE CONSEIL GÉNÉRAL DU CÔTE D'OR

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention annexé à signer entre l'agglomération du Grand Dijon, la Ville de Quetigny et le conseil général de la Côte d'Or ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et accomplir toutes formalités subséquentes nécessaires à la bonne exécution de la présente décision ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN : POUR : 81 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

43. DEPLACEMENTS VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE GRAND DIJON ET LA VILLE DE DIJON - ENTRETIEN ET AMÉNAGEMENT DES VOIES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commandes entre la Ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie dans

les conditions proposées ;

- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé de la signature et de la notification du ou des marchés et dire que sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement ;
- **d'approuver** le projet de convention annexé à passer entre les parties, et **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

44. DEPLACEMENTS RÉSEAU DIVIA - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'ARRÊTS DE BUS - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-LÈS-DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Hauteville-lès-Dijon à hauteur de 50 % du montant des opérations, soit un total de 25 250 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

45. DEPLACEMENTS RÉSEAU DIVIA - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS D'ARRÊTS DE BUS - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** un fonds de concours à la commune de Dijon à hauteur de 50 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de voirie et 100 % du montant prévisionnel hors taxes pour les travaux de raccordement électrique des abribus, soit un total de 671 777 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ci-après annexée définissant les modalités de versement du fonds de concours ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute mesure utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

46. ENVIRONNEMENT RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN - CHOIX DU MODE DE GESTION - PRINCIPE DE DÉLÉGATION EN APPLICATION DES ARTICLES L1411-1 ET SUIVANTS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe de la délégation de service public pour assurer la construction et l'exploitation du réseau de chauffage urbain, sous la forme d'une concession ;
- **d'approuver** les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public (effectuer notamment les publicités nécessaires), à mener les négociations avec les différents candidats

conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATIONS

47. ENVIRONNEMENT ORGANISATION D'UNE JOURNÉE SUR LA MOBILISATION DURABLE ET LA RÉALISATION D'UN FILM SUR LA BIODIVERSITÉ PAR ALTERRE BOURGOGNE - DEMANDE DE SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une première subvention à Alterre Bourgogne de 3000€ pour la réalisation de la journée sur la mobilité durable ;
- **d'attribuer** une deuxième subvention à cette même association d'un montant de 4000€ pour la réalisation d'un film sur la biodiversité.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 15 PROCURATIONS

48. ENVIRONNEMENT DISSOLUTION DU SMD - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA RÉPARTITION ET LA GESTION DES BASSINS DE RÉTENTION ET DÉPOLLUTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les modalités de gestion et de financement, et de répartition de la propriété des six bassins de récupération des eaux de ruissellement construits dans le cadre du Syndicat Mixte du Dijonnais.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer le protocole d'accord y afférent présenté en annexe et à prendre tous actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 80 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

49. ENVIRONNEMENT RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de donner acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

50. CULTURE ET SPORTS AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA PISCINE OLYMPIQUE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la piscine olympique de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

51. CULTURE ET SPORTS ASSOCIATION "LE COIN DU MIROIR" - TRANCHE D'ACHÈVEMENT - SUBVENTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 130 000 € à l'Association "Le Coin du Miroir" pour l'achèvement du consortium - Pôle d'Art Contemporain ;
- **d'autoriser** la signature de la convention à conclure avec l'Association "Le Coin du Miroir" ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

52. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** les mouvements budgétaires ci-dessous.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 article 617 (études et recherches)	- 9 000 €
Chapitre 65 article 65737 (Subventions de fonct autres EPL -aéroport)	+ 401 500 €
Chapitre 67 article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)	+ 9 000 €
CHAPITRE 023 (VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT)	- 401 500 €
Total dépenses de fonctionnement	0 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 article 20417 (subventions d'équipement autres EPL – aéroport)	+ 2 330 000 €
Total dépenses d'investissement	+ 2 330 000 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 021 (VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT)	- 401 500 €
Chapitre 16 article 1641 (Produit d'emprunts en euros)	+ 2 731 500 €
Total recettes d'investissement	+ 2 330 000 €

SUR LE BUDGET ANNEXE DU GROUPE TURBO-ALTERNATEUR :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 article 63512 (Taxes foncières)	- 117 220 €
Chapitre 67 article 6712 (Amendes fiscales et pénales)	+ 117 220 €
Total dépenses de fonctionnement	0 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 article 2315 (installations, matériel et outillage technique)	+ 681 260 €
CHAPITRE 041 ARTICLE 2762 (CRÉANCES SUR DROIT À DÉDUCTION DE TVA)	+ 681 260 €
Total dépenses d'investissement	+ 1 362 520 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 article 2151 (installations techniques complexes)	+ 681 260 €
Chapitre 27 article 2762 (créances sur droit à déduction de TVA)	+ 681 260 €
Total recettes d'investissement	+ 1 362 520 €

SUR LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 article 6227 (frais d'actes et de contentieux)	- 1000 €
Chapitre 67 article 6711 (intérêts moratoires)	+ 1000 €
Total dépenses de fonctionnement	0 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 article 2031 (frais d'études)	+ 37 000 €
Chapitre 21 article 2153 (installations à caractère spécifique)	- 37 000 €
Total dépenses d'investissement	0 €

SCRUTIN : POUR : 62 ABSTENTION : 2
 CONTRE : 15 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

53. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES FINANCES - CONVENTION DE CRÉATION ET DE GESTION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DE GESTION DE LA DETTE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention annexée de création et de gestion d'un outil informatique de gestion de la dette;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communes intéressées, à engager les dépenses correspondantes, à signer les avenants s'y rattachant, et à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

54. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES EXONÉRATION DE COTISATION ECONOMIQUE TERRITORIALE EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINÉMATOGRAPHIQUES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** les abattements suivants :
 - abattement de 100% de la base de Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour les cinémas bénéficiant d'un classement « art et essai » et réalisant moins de 450 000 entrées annuelles,
 - abattement de 15% de la base de Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour les cinémas réalisant moins de 450 000 entrées annuelles.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

55. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ASSOCIATION D'ÉTUDES POUR L'AGENCE DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES - ADHÉSION DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adhérer** à l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

56. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL AU PRÉSIDENT - MISSION TRAMWAY - COMPLÉMENTS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'ajouter** à la délibération du 10 avril 2008 fixant les délégations de compétences du Conseil au Président le 26^{ème} alinéa suivant : « 26^{ème} de passer et signer les conventions suivantes, dans le cadre de la réalisation des deux premières lignes de tramway : conventions de superposition d'affectations pour la réalisation, la gestion et l'entretien d'infrastructures et d'équipements liés au tramway et situés sur la propriété d'une autre personne publique ou d'une personne privée ; conventions de transfert de gestion pour la réalisation, la gestion et l'entretien d'infrastructures et d'équipements liés au tramway situés sur la propriété d'une autre personne publique ou d'une personne privée ; conventions d'occupation temporaire pour la réalisation de travaux liés au tramway et/ou pour l'exploitation du tramway ; conventions de prêt à usage, en attente de régularisation foncière, pour la réalisation des travaux liés au tramway sur la propriété d'un tiers ; conventions pour la réalisation de travaux sur la propriété d'un tiers, l'ouvrage réalisé restant propriété de ce tiers ; convention de financement par le Grand Dijon de travaux et prestations réalisés par un tiers sur sa propriété et rendus nécessaires dans le cadre de la réalisation des deux lignes de tramway et/ou pour son exploitation ; convention d'indemnisation à conclure avec des tiers dans le cadre de la réalisation des deux lignes de tramway ; convention de transaction à conclure avec des tiers lorsque la responsabilité du Grand Dijon est susceptible d'être engagée dans le cadre de la réalisation des deux lignes de tramway ».

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

57. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MARCHÉS PUBLICS - CONVENTION D'UTILISATION ET DE GESTION DE L'OUTIL INFORMATIQUE DE DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention annexée d'utilisation et de gestion de l'outil informatique de dématérialisation des marchés publics du Grand Dijon;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communes intéressées, à engager les dépenses correspondantes, à signer les avenants s'y rattachant, et à y apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATIONS

58. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES PATRIMOINE - ENTRETIEN DES LOCAUX DES BÂTIMENTS DU GRAND DIJON.

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé du marché relatif à l'entretien des locaux des bâtiments du Grand Dijon.
- **d'autoriser** le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert.
- **de signer** le marché ainsi que les éventuels avenants n'excédant pas 5 % du montant total du marché, et

toutes les pièces nécessaires à la bonne marche du marché.

- **d'autoriser** Monsieur le Président à relancer la consultation sous la forme d'une procédure négociée avec ou sans publicité en cas d'infructuosité.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

59. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de constituer** un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération dijonnaise, la ville de Dijon, l'Opéra Dijon, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon et les communes de Saint Apollinaire et Ouges, en vue de la conclusion d'un marché portant sur l'acquisition de fournitures administratives
- **de désigner** la Ville de Dijon comme coordonnateur du groupement chargé des opérations de sélection du ou des cocontractants, de la signature et de la notification du marché ;
- **d'approuver** le projet de convention à passer entre les entités du groupement, annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

60. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES MUTUALISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VILLE DE DIJON ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DIJON - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION RÉCIPROQUE DE PERSONNEL

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le principe d'une mutualisation de la Direction générale de la Ville de Dijon et du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de mise à disposition réciproque de personnel entre la Ville de Dijon et le Grand Dijon après, le cas échéant, y avoir apporté toute modification de détail ne remettant pas en cause l'économie générale du projet ;
- **d'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures et signer toute autre pièce nécessaires à la mise en oeuvre et à l'exécution de cette mutualisation.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

61. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU RESPONSABLE DU SERVICE CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (CUCS) - EMPLOI - INSERTION

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser le Président** à renouveler, pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 8 octobre 2010, le contrat de l'agent en poste, établi en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- **de préciser** que l'agent restera rémunéré sur la base du 11ème échelon du grade d'attaché;
- **d'ajouter** qu'il pourra bénéficier des primes et indemnités afférentes au grade d'attaché, à savoir

l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfetures, dans les mêmes limites que celles prévues pour les agents titulaires par la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mars 2005.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

62. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RENEUVELLEMENT DU CONTRAT DU RESPONSABLE DE LA CELLULE INFORMATIQUE DU GRAND DIJON AU SEIN DE LA DIRECTION MUTUALISEE DES SYSTEMES D'INFORMATION DU GRAND DIJON ET DE LA VILLE DE DIJON

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **d'autoriser** le Président à renouveler, pour une nouvelle durée de 3 ans à compter du 22 octobre 2010, le contrat de l'agent en poste, établi en application de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;
- **d'ajouter** que l'agent restera rémunéré sur la base du 5ème échelon du grade d'ingénieur principal, et qu'il pourra bénéficier des primes et indemnités afférentes à ce grade, à savoir l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement, dans les mêmes limites que celles prévues pour les agents titulaires par la délibération du Conseil communautaire en date du 17 mars 2005.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

63. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RECRUTEMENT D'UN AGENT OCCASIONNEL POUR ASSURER LA REALISATION D'UN OUVRAGE SUR LE PATRIMOINE BÂTI DU GRAND DIJON

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de recruter**, en application de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, un emploi occasionnel d'une durée de 3 mois renouvelable dans la limite de 6 mois au total à compter du 11 octobre 2010 ;
- **de fixer** la rémunération par référence à la grille des attachés territoriaux et d'ouvrir les crédits à cet effet au chapitre 012 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

64. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES CREATION DE DEUX POSTES DE REDACTEUR TERRITORIAL

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de créer** deux postes de rédacteur territorial à temps complet à compter du 15 octobre 2010 ;
- **de dire** que les crédits correspondants sont ouverts à cet effet au budget principal.

SCRUTIN : POUR : 79 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

65. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES ACTIVITE ACCESSOIRE

LE CONSEIL DECIDE A L'UNANIMITE :

- **de recourir** au régime de l'activité accessoire pour assurer l'écriture d'une partie des discours du

Président ;

- **de fixer** la rémunération de l'agent désigné pour exercer l'activité accessoire définie ci-dessus à 720 euros brut par mois, à compter du 11 octobre 2010 ;
- **de dire** que les crédits sont ouverts à cet effet au budget ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

66. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES RECOURS AU SYSTEME DE LA VACATION POUR ASSURER LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le montant de la vacation correspondant à la présidence de la commission d'indemnisation à l'amiable à 150 euros par séance ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

67. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES EVOLUTION DU DISPOSITIF DE COMPTE ÉPARGNE - TEMPS

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'abroger** la délibération en date du 6 octobre 2005 relative au compte épargne-temps ;
- **d'approuver** les nouvelles modalités de mise en oeuvre de ce compte telles qu'elles sont proposées dans le rapport, notamment en :
 - fixant au 31 janvier de l'année suivante la date à laquelle doit au plus tard parvenir la demande annuelle d'alimentation du compte à la direction des ressources humaines,
 - n'autorisant pas l'alimentation du compte épargne-temps par le report d'une partie des jours de repos compensateurs,
 - autorisant l'accolement des congés résultant de l'utilisation de jours accumulés sur le compte à des périodes de congé annuel ou à des jours attribués au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail sous réserve de nécessité du service.

SCRUTIN : POUR : 78 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 15 PROCURATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

* * * * *

Fait à Dijon, le 14 octobre 2010
Le Président


François REBSAMEN